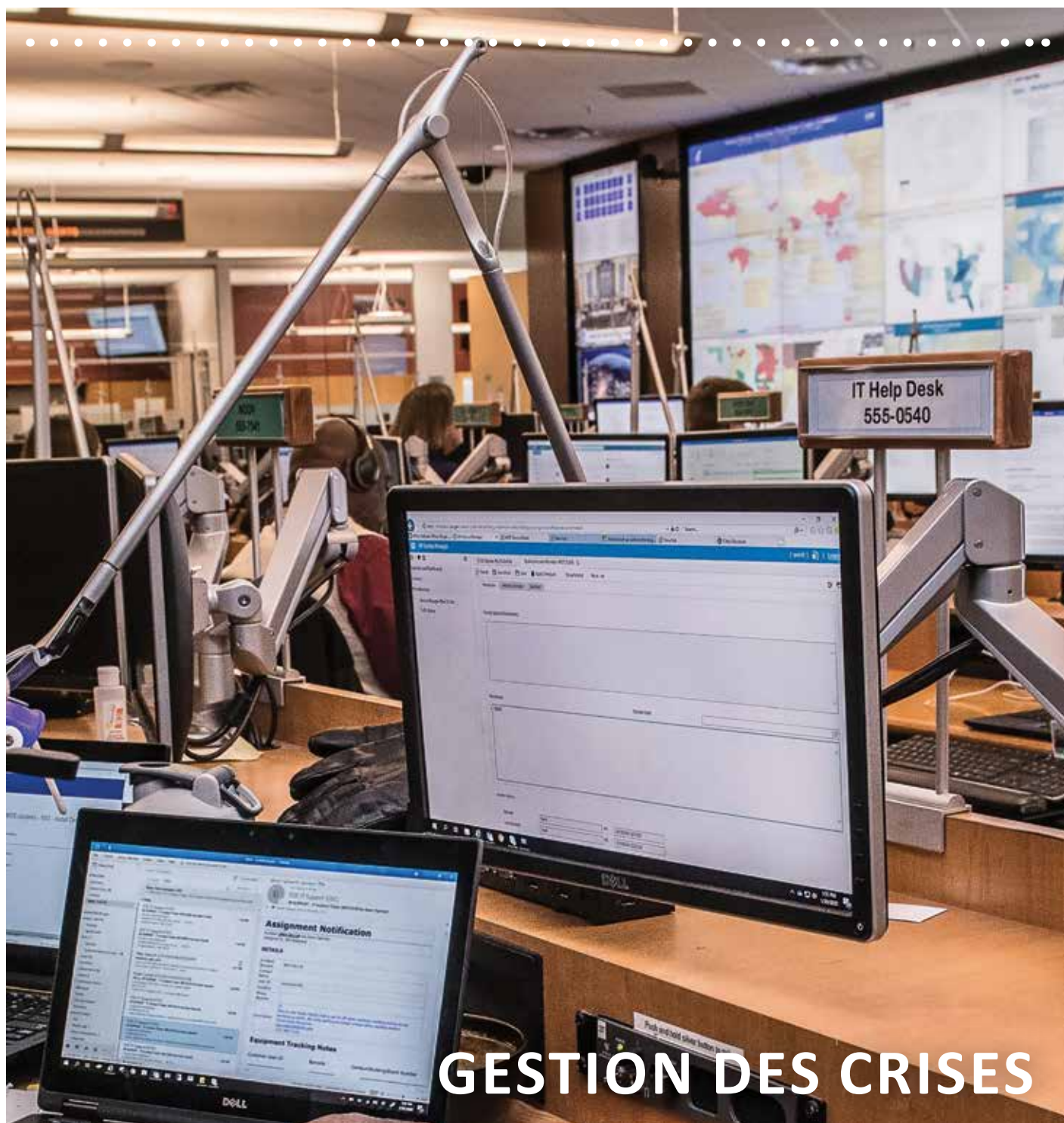


FICHE INFO

Sécurité



GESTION DES CRISES



SECRETARIAAT-GENERAAL
SECRETARIAT GÉNÉRAL

LE BENELUX : MOTEUR DE LA COOPÉRATION ENTRE LES CENTRES DE CRISE

Le thème de la sécurité, dans son sens large, a pris beaucoup d'importance dans la collaboration Benelux au cours de ces dernières années, il en est même devenu un pilier essentiel depuis le nouveau Traité d'Union Benelux de 2008.

Ce n'est que logique, car la société est confrontée à quantité de risques et de catastrophes, ayant un impact humain, sociétal ou environnemental, avec toujours plus de nouveaux risques différents comme en témoigne la pandémie de la COVID-19 qui va façonner pendant longtemps notre l'avenir.

Or, le Benelux place le bien-être et la sécurité des citoyens au centre de ses préoccupations.

Il est donc indispensable que les pays du Benelux coopèrent et agissent de manière proactive afin de gérer au mieux les conséquences communes des crises majeures ou transfrontalières, veillent en permanence à innover dans la prévention des risques et anticipent sur de nouvelles situations d'urgence que celles-ci soient liées aux conséquences du changement climatique, aux actes terroristes ou aux cyberattaques par exemple.

Cette coopération Benelux se base essentiellement sur le Mémorandum Benelux relatif à la gestion de crises à caractère transfrontalier. Cette coopération se concentre sur des domaines où une approche Benelux commune apporte une grande valeur ajoutée aux États membres. L'exécution de ces priorités thématiques se développe autour des axes essentiels suivants :

- La détermination d'approche stratégique commune comme les menaces hybrides, l'utilisation de drones ou l'instauration du réseau 5G.
- L'optimisation d'échanges d'information mutuelle en temps de crise et en-dehors.
- La gestion de crise transfrontalière en cas de catastrophes majeures (accidents de trains, tempêtes...).
- L'information de la population en situation d'urgence (l'alerte, l'usage des médias sociaux ...).
- La collaboration transfrontalière entre les services d'intervention d'urgence (ex. : ambulance, accords transfrontaliers au niveau des pompiers).

RENFORCEMENT DE LA DÉMARCHE EUROPÉENNE

L'ancrage européen n'est pas resté, partant du succès de la première rencontre des Directeurs généraux des centres de crise européens à la Maison du Benelux, les Directeurs généraux du Benelux ont pris l'initiative d'instaurer un réseau des centres de crises européens. La création de ce réseau poursuit plusieurs objectifs comme se tenir informer activement en cas de crise internationale ou de partager l'expertise et les expériences existantes.



APPRENDRE À MIEUX SE CONNAÎTRE : LE PRINCIPE DES HOMOLOGUES

La crise sans précédent de la COVID-19 a démontré l'importance de veiller à une bonne corrélation entre les centres de crise. Il est essentiel d'identifier à l'avance ses homologues dans chacun des trois pays. À cette fin, depuis 3 ans, le Benelux organise chaque année des visites des centres nationaux de crise pour améliorer les capacités d'apprentissage de chacun. Le fait de connaître ses homologues et de s'échanger expérience et expertise permet d'améliorer la coopération et d'adopter des accords pratiques en vue d'améliorer le partage d'informations. Ainsi pendant la crise de la COVID-19 les centres de crise des pays ont été régulièrement en contact pour des sujets précis et se sont échangés leurs rapports de situation respectifs.

SUIVI DE L'INVENTAIRE BENELUX RISQUES

Les risques d'incidents ou d'accidents peuvent émaner d'une multitude de sources. Afin de maîtriser ces risques, il convient de les identifier. Voilà pourquoi les pays Benelux et la Rhénanie du Nord-Westphalie ont réalisé un inventaire commun des risques transfrontaliers. Sur base de cet inventaire et des risques prioritaires identifiés, nos pays ont poursuivi l'analyse sur les risques chimiques en identifiant les activités dangereuses dans une bande de 15 km le long de la frontière afin d'y rajouter les entreprises SEVESO* qui pourraient avoir des effets transfrontaliers. Un autre risque prioritaire ce sont les perturbations en approvisionnement énergétique, à cette fin un atelier de travail a été organisé afin de comprendre l'impact d'un blackout de longue durée sur les besoins essentiels de la population et d'approfondir les bonnes pratiques à adopter en matière de planification.

LE BENELUX REND POSSIBLE LES TRANSPORTS TRANSFRONTALIERS PAR AMBULANCE

Accroître la sécurité des personnes en supprimant les obstacles existants et en facilitant l'accès aux soins de santé transfrontaliers pour tous les citoyens constitue également une priorité Benelux. En effet, il est vital pour les habitants frontaliers qu'ils puissent compter en permanence sur un transport médical d'urgence rapide

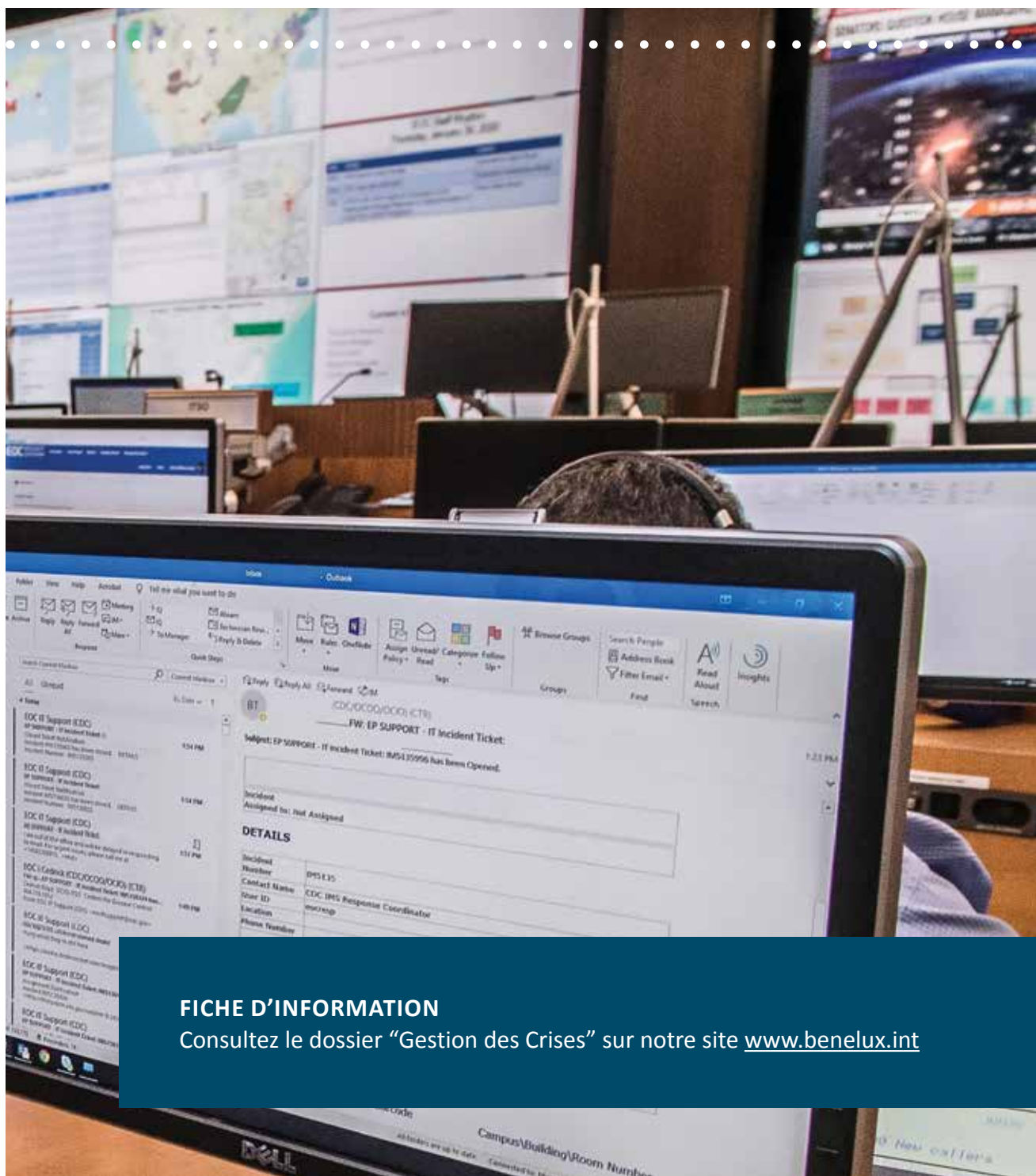
et efficace. A cet effet, des accords Benelux autorisent l'aide transfrontalière réciproque en cas d'urgence et de pénurie d'ambulances.

LE BENELUX PARTICIPE À LA STRATÉGIE EUROPÉENNE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'adaptation aux changements climatiques constitue une priorité européenne, au titre du pilier «croissance durable» de la Stratégie Europe 2020. Ce thème qui continue à gagner en importance en Europe à bien entendu toute sa légitimité dans un contexte transfrontalier comme le Benelux. Les pays du Benelux ont d'ailleurs acquis de l'expérience dans les exercices de simulation transfrontaliers novateurs en lien avec la gestion des risques, la santé publique, la politique énergétique, les transports et la mobilité. Les conclusions de ces exercices (conscientisation, transparence, circulation de l'information, prévention et concertation) ont été partagées avec des collègues européens.



GESTION DES CRISES



FICHE D'INFORMATION

Consultez le dossier "Gestion des Crises" sur notre site www.benelux.int

Editeur responsable

A. de Muyser

Secrétariat général de l'Union Benelux

39 rue de la Régence, BE - 1000 Bruxelles

T +32 (0)2 519 38 11

info@benelux.int • www.benelux.int



SECRETARIAAT-GENERAAL
SECRETARIAT GÉNÉRAL

